1882
N° 366

N° 801 — Troisième année — Samedi 8 Avril 1882

LE RÉPUBLICAIN DU RHONE

Le N° 5 Cent — JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN — Le N° 5 Cent

BIBLIOTHÈQUE DE LYON

INSERTIONS-ANNONCES

	la ligne
Chronique locale	5 fr.
Réclames	1 fr. 50
Annonces anglaises	0 fr. 75

Les annonces sont reçues à l'agence de publicité V. Fournier
14, rue Confort, à Lyon

ADMINISTRATION
73, rue de la République, aux bureaux du COURRIER DE LYON
Rédaction: (de 7 h. à minuit) 14, rue de la Belle-Cordière

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois
Lyon et départements limitrophes	5 fr.	10 fr.
Autres départements	7 fr.	14 fr.
Etranger et Union postale	10 fr.	19 fr.

Pour tout ce qui concerne l'administration, s'adr. à M. l'administrateur,
73, rue de la République, 73

BOURSE DE PARIS

Du 7 avril 1882

3 0/0 français	83 92	Crédit mobilier	610 »
3 0/0 amortissable	84 22	Crédit Lyonnais	792 »
3 0/0 nouveau	» »	Mobilier espagnol	620 »
Rente français	118 32	Union générale	» »
Italien 5 0/0	90 50	Foncière lyonnaise	550 »
Hongrois 6 0/0	» »	Autrichiens	695 »
Russe 5 0/0	13 20	Lombards	303 »
Obligations 6 0/0 1877	350 »	Sarragosse	522 »
Obligations d'Escompte	» »	Nord-Espagne	622 »
Crédit foncier	1647 »	Transatlantique	» »
Banque ottomane	793 »	Suez	2590 »
Banque Autrichienne	549 »	Consolidés à Londres	101 5/16
		Panama	» »

Télégrammes

DE NUIT

Fil spécial du RÉPUBLICAIN DU RHONE

Les Elections municipales complémentaires

Paris, 7 avril.

C'est le dimanche 16 avril prochain qu'ont lieu les élections destinées à combler les vacances existant dans les conseils municipaux des chefs-lieux de département, d'arrondissement et de canton.

Cette mesure est la préface des élections des maires par les conseils municipaux qui auront lieu dans les mêmes communes le 23 ou le 30 avril prochain en vertu de la loi du 28 mars dernier.

Sur 3,000 communes chefs-lieux qui recouvrent ainsi le droit d'élire leur maire, il y en a à peu près 1,000 qui auront des élections municipales complémentaires à faire le 16 avril prochain.

Le ministre de l'intérieur va adresser aux préfets une circulaire pour leur donner des instructions au sujet de l'élection de ces maires. Il se réfère aux instructions données par ceux de ses prédécesseurs qui eut à faire appliquer la loi de juillet 1876 qui donnait à toutes les communes non chefs-lieux le droit d'élire leur maire. Les règles applicable à cette catégorie de communes le seront aux chefs-lieux.

Les conseils municipaux des chefs-lieux n'auront pas seulement à élire leur maire, mais aussi leurs adjoints.

Il y a un adjoint dans les villes de 2,500 habitants et au-dessous, et deux dans celles de 2,500 à 10,000. Dans les villes d'une population plus élevée, il y a un adjoint de plus par chaque fraction de 20,000 habitants.

Un certain nombre de députés et de sénateurs, qui étaient maires de chefs-lieux, nommés par le gouvernement, vont se trouver soumis, les 23 et 30 avril prochain, à la réélection.

Il y a dans ce cas 65 députés et 24 sénateurs.

En outre, un certain nombre de députés et de sénateurs qui ne sont pas maires actuellement posent leur candidature à la mairie dans un certain nombre de chefs-lieux dont ils sont déjà conseillers municipaux.

LES JOURNAUX DU SOIR

Paris, 7 avril

Le *National* approuve la nomination des maires par les conseils municipaux et s'étonne de l'opposition faite par les gambettistes à cette loi.

Le même journal constate que la différence diminue tous les jours entre les doctrines gambettistes et les doctrines impérialistes.

Le *Paris* demande si M. Andrieux ne partira pour occuper son poste d'ambassadeur à Madrid qu'alors que les troubles occasionnés par le traité franco-espagnol seront terminés.

Le *Télégraphe* espère que le pays donnera raison à la Chambre contre ceux qui préparent une campagne contre elle.

La *France* dit que la méthode gouvernementale des gambettistes consiste à obtenir d'une Chambre la servilité absolue ou à ameuter la nation contre les élus.

Le *Temps* engage les républicains à se montrer disciplinés dans les prochaines élections. Il ne faut pas que la discorde des républicains permette le succès des monarchistes.

Informations

Paris, 7 avril.

L'*Officiel* promulgue la loi abrogeant l'adjonction des plus imposés et publie le décret annoncé sur l'Algérie.

MM. Guillemain et Fournier sont nommés inspecteurs généraux de deuxième classe des ponts-et-chaussées, et M. Gruson, ingénieur en chef de deuxième classe.

Les collèges électoraux des arrondissements de La Palisse (Allier) et de Rochefort (Charente-Inférieure), de la 1re circonscription de l'arrondissement de Fougères (Ille-et-Vilaine), sont convoqués pour le dimanche 30 avril courant, à l'effet d'élire chacun un député.

Ces élections sont rendues nécessaires par suite du décès de M. Lepouzé, député d'Evreux, des démissions de MM. Bethmont, député de Rochefort, et de Cornil, député de La Palisse, et de l'invalidation de M. Riban, député de Fougères.

Une élection sénatoriale doit avoir lieu, vers la fin de ce mois, dans l'Inde française, par suite de l'option de M. de Freycinet pour le département de la Seine.

Trois concurrents républicains sont en présence : MM. Jacques Hébrard, Deloncle et Edmond About.

M. le président de la République, légèrement indisposé par la grippe, a gardé mercredi la chambre.

L'Agence Havas publie la note officieuse que voici :

« On dément dans les sphères gouvernementales, que le ministère précédent ait dépassé les crédits qui lui avaient été alloués sur le chapitre des fonds secrets. »

On annonce l'arrivée à Paris de Son Excellence Liang Kiang, gouverneur général de la Mandchourie, qui vient visiter les principales capitales de l'Europe.

M. le ministre des affaires étrangères a fait parvenir au gouvernement italien ses remerciements pour les mesures prises par lui afin d'éviter toute manifestation hostile à la France à l'occasion de l'anniversaire des « Vêpres siciliennes. »

On lit dans le *Paris* :

« Divers journaux annoncent que M. Gambetta compte se rendre en Corse, le 15 avril prochain.

« C'est une erreur. Il est très exact que M. Gambetta nourrit le projet de se rendre en Corse. Ce n'est pas d'aujourd'hui qu'il a cette intention, et il la réalisera certainement un jour. Mais rien n'est encore arrêté à cet égard, et, de toute façon, le voyage n'aura pas lieu durant ces vacances. »

Les journaux italiens confirment la nouvelle du succès de notre concitoyen, M. Henri Nénot, pensionnaire de l'Académie de France, qui a obtenu le premier prix de 50,000 fr. au concours pour le monument à élever à la mémoire de Victor-Emmanuel.

Les formalités nécessaires pour l'inscription au grand livre des pensions accordées par la commission du 2 Décembre exigeront de quatre à six semaines. Ce qui permettra vraisemblblement de les liquider pour le 1er juillet 1882.

Voici la désignation des catégories établies avec le chiffre de la pension qui pourra être attribuée aux indemnitaires rentrant dans l'une de ces catégories :

Hors classe. — Veuve de condamné à mort par les conseils de guerre, 1,200 francs.

1re catégorie. — Déportés à Cayenne ou en Algérie pour une période de dix ans. 1,000 à 1,200 francs.

Veuve et enfant, veuve et un ou plusieurs enfants de déportés morts à Cayenne ou en Algérie, ou plusieurs enfants ensemble, de 1.000 à 1,200.

Veuve seule ou enfant unique de transporté mort à Cayenne ou en Algérie, 800 a 1,000.

2e catégorie. — Transportés en Algérie pour moins de dix ans ou exilés, de 800 à 1,000.

Les veuves et les enfants de cette catégorie, de 600 à 800.

3e catégorie. — Internement, 200 à 600.

Veuves et enfants de 100 à 400.

4e catégorie. — Tous autres que les précédents, de 100 à 400.

M. Gambetta assistera à un banquet qui sera donné le 15 avril, au restaurant Roubion, à Marseille.

Un incendie considérable a éclaté la nuit dernière dans un atelier de menuiserie aux Ternes. Il y a eu deux personnes blessées grièvement, dont le comte Fleury attaché d'ambassade.

ALGÉRIE ET TUNISIE

Londres, 7 avril. — Le *Times* déclare que l'Europe verra avec satisfaction la pacification de la Tunisie. L'Angleterre surtout est intéressée à voir disparaître les chances de complications dans la Méditerranée Quoique un conflit entre la Turquie et la France ne soit pas à redouter, le *Times* engage ces deux puissances à tenir leurs forces aussi éloignées que possible de la frontière tripolitaine.

Tunis, 6 avril. — La colonne Daubigny a quitté hier Tébourka pour faire une expédition qui durera une vingtaine de jours chez les Ouled-Ayar-Sahel et dans la direction de Kairouan, où cette colonne opérera sa jonction avec celle qui est partie de Sousse.

On espère que cette démonstration donnera de très heureux résultats, car on affirme que plusieurs tribus, ayant appris la marche de ces colonnes, se sont empressées de faire leur soumission.

Une grande division règne parmi les tribus dont certaines fractions ne sont pas encore complétement soumises.

On croit que l'expédition projetée pour le printemps prochain n'aura pas lieu.

LA LOI SUR LES FAILLITES

Nous avons annoncé que le conseil d'Etat entendrait les délégués du comité de réforme de la loi sur les faillites.

Devant la section de législation, M. Laplacette, président du comité, a lu une note contenant l'exposé des travaux du comité, ses moyens d'enquête, les résultats acquis, et les points de la réforme qui constituent en quelque sorte les bases des revendication. Voici quels sont ces points :

1° Suppression du droit, pour les tribunaux de commerce, de déclarer d'office l'ouverture de la cessation de paiements ;

2° Le droit, pour les assemblées de créanciers, de choisir les administrateurs ou liquidateurs, et de limiter ou non leur mandat ;

3° L'institution du sursis de paiements à côté de celle du concordat, lequel ne pourra être imposé à la minorité des créanciers avec réduction de la dette ;

4° Abréviation des délais de procédure et suppression des frais de justice, en matière de cessation de paiements ;

5° La déclaration de cessation de paiements qui n'aura été suivie d'aucune condamnation en banqueroute simple ou frauduleuse n'entraînera, contre le débiteur qui aura été déclaré excusable, aucune déchéance de ses droits civils et politiques.

Le président de la section de législation. M. Charles Ballot et plusieurs conseillers ont posé aux délégués un certain nombre de questions sur des cas particuliers indiqués dans le projet Saint-Martin.

FEUILLETON DU *REPUBLICAIN DU RHONE*

80

LE FIACRE N° 13

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

TROISIÈME PARTIE

L'ORPHELINE

Théfer monta derrière madame Amadis.

Nous savons que la septuagénaire était leste encore, malgré son âge et son embonpoint.

Elle traversa l'antichambre, ouvrit la porte d'un petit salon et fit entrer le visiteur.

— Je suis à votre disposition, monsieur... dit-elle. Asseyez-vous je vous prie, et veuillez expliquer ce qui vous amène...

— Des choses intéressantes et graves... Je vous le disais il n'y a qu'un instant et j'ai l'honneur de vous l'affirmer de nouveau...

— Graves ! répéta la vieille dame. Ce mot me ruine !

— Et non sans raison, madame...

— De quoi donc s'agit-il ?

— D'un fait délictueux dont vous vous rendez coupable à votre insu, et qui pourrait entraîner pour vous les conséquences les plus fâcheuses, entre autre celles de comparaître en police correctionnelle...

Madame Amadis se mit à trembler.

— En police correctionnelle, moi ! s'écria-t-elle. Grand Dieu !... Est-ce possible ?

— Parfaitement, oui, madame...

— Mais qu'ai-je donc fait monsieur ?... De quoi m'accuse-t-on ? apprenez-le-moi, car enfin une femme de mon âge, et dans une situation très cossue, (telle que vous me voyez, monsieur, j'ai quatre-vingt mille francs de rente, voiture et maison de campagne !) ne s'assied point sans motif sur le banc d'infâmie !

— La loi est inflexible, madame... Aucune considération ne l'arrête... Les juges seront d'autant plus sévères que la présence de cette folle chez vous ne semble pas naturelle et doit cacher quelque chose de suspect...

La vieille dame sentit un frisson passer sur sa chair.

— Quelque chose de suspect? répéta-t-elle.

Au plus haut point! reprit Théfer. On a pris des renseignements... A quel titre faites-vous la protectrice de cette Esther Derieux, dont le mariage secret n'est plus un mystère pour certaines gens?... D'où vient l'intérêt que semble vous inspirer cette créature qui s'était, à force d'intrigue et de rouerie, introduite dans une famille illustre en se faisant épouser ?... On pourrait vous soupçonner d'être sa complice !...

Evidemment, pour toute personne raisonnable et de sang-froid, les dernières paroles du policier étaient dépourvues de sens commun et ne signifiaient absolument rien.

Mais l'épouvante tourna la tête de madame Amadis quand elle vit qu'un secret caché par elle depuis plus de vingt ans était connu de son interlocuteur, et les phrases creuses de Théfer tombèrent sur elle comme des coups de foudre.

L'inspecteur de la sûreté atteignait son but...

Il allait dominer la duègne par la peur et la pétrir ainsi qu'une cire molle...

Désormais, quoi qu'il exigeât, elle serait sans force pour la résistance.

Il n'aurait qu'à imposer sa volonté et la protectrice, vaincue par la frayeur, livrerait sa protégée au mortel ennemi qui la réclamait.

La vieille dame, chancelante et pâle, quitta son siège et tendit vers Théfer ses mains suppliantes.

Oh! monsieur, je vous en conjure, épargnez-moi !... balbutia-t-elle... Par grâce, par pitié, ne me parlez point de ce passé terrible ! J'avais juré de ne jamais me séparer d'Esther et de garder le secret de son mariage... J'ai tenu mon serment... je ne croyais pas mal faire !... Oh ! je sais bien qu'après la mort du duc Sisgismond j'aurais dû la conduire dans une maison d'aliénés...

Mais je l'aimais... j'avais pitié d'elle... je ne voulais pas qu'on la rendit malheureuse... Voilà pourquoi je l'ai gardée. Suis-je donc si coupable?... Pardonnez l'imprudence que j'ai commise, et laissez-moi, vieille comme je suis, vivre tranquille et mourir en paix...

Théfer prit une physionomie bienveillante, et répondit :

— Cela dépend de vous, madame...

— Pour cela, que faut-il faire?

— Je vais vous le dire: Vous avez commis une grande faute en conservant auprès de vous une folle sans chercher à lui rendre la raison...

— Mais je n'ai rien négligé pour cela, monsieur... interrompit vivement madame Amadis.

— En êtes-vous certaine?

— Oui, monsieur... J'ai réuni nombre de fois en consultation les plus fameux médecins de Paris... Des médecins tout à fait célèbres, dont la moindre visite se payait un prix fou...

— Quel résultat ont-ils obtenu ?

— Aucun...

— Leur devoir était de faire admettre la malade dans une maison de santé où le traitement rigoureusement appliqué aurait eu chance d'aboutir...

— Le duc ne le voulait pas et les médecins ne l'ont point exigé...

— Aujourd'hui la famille du feu duc l'exigera certainement...

— La famille ! répéta madame Amadis stupéfaite. Elle sait donc qu'Esther est vivante ?

— Elle ne le sait pas encore, mais elle le saura...

— Par qui ?

— Par moi... c'est-à-dire par le parquet.

— Mais alors cette famille, trouvant que j'ai manqué à tous mes devoirs en gardant Esther, va me persécuter ! Je n'aurai plus un instant de repos...

— Je vous ai dit tout à l'heure qu'il dépendait de vous d'être tranquille... L'oubliez-vous, madame.

— Non, monsieur... vous me l'avez dit, c'est

Etranger

Allemagne

Londres, 7 *avril*. — Le *Times* apprend de Berlin que le gouvernement allemand est presque décidé à nommer M. de Radowitx ambassadeur à Constantinople, en remplacement du comte de Hatzfeldt.

Berlin, 7 *avril*. — Un télégramme adressé à la *Gazette de Cologne*, de Berlin, assure que M. de Bismarck aurait l'intention de dissoudre le Reichstag s'il ne votait pas la loi sur le monopole du tabac. Il faudrait, par conséquent, s'attendre à de nouvelles élections.

La *Germania* déclare que le centre ne votera pas le monopole.

— Les avis privés de Berlin indiquent que l'état de l'empereur Guillaume inspirerait d'assez vives inquiétudes.

Espagne

Madrid, 7 *avril*. — La situation à Barcelone n'a pas changé; les députés ont ajourné la discussion de la conversion de la dette, afin de discuter le traité de commerce franco-espagnol.

Madrid, 7 *avril*. — Le ministère compte sur une majorité de 250 voix en faveur du traité franco-espagnol.

Angleterre

Londres, 7 *avril*. — Hier a eu lieu, à Blackwall, sur la Tamise, le lancement d'un nouveau steamer rapide à aubes, l'*Invicta*, qui doit faire le service entre Douvres et qui ne mettra, espère-t-on, qu'une heure à faire la traversée.

Autriche-Hongrie

Vienne, 7 *avril*. — Les délégations autrichiennes se réuniront le 15 de ce mois pour étudier les moyens de terminer l'insurrection d'Herzégovine et d'en prévenir le renouvellement.

Russie

Saint Pétersbourg, 7 *avril*. — On a constaté, dans la forteresse de Danabourg, la disparition de 100 tonnes de poudre.

Le général Totleben conduit personnellement l'enquête.

Les nihilistes viennent de publier un manifeste invitant les juifs à se joindre à eux.

Les proclamations nihilistes sont affichées partout. Le comité exécutif avertit une « dernière fois » le gouvernement d'avoir à suspendre les exécutions et de s'occuper des réformes libérales à introduire en Russie.

Vienne, 7 *avril*. — Les dépêches des journaux d'Odessa, de Varsovie, de Kief et d'autres villes de la Russie disent que le gouvernement craint de nouveaux excès contre les juifs pendant les fêtes de Pâques. Des mesures de précaution sont prises partout.

Saint-Pétersbourg, 7 *avril*. — Le *Journal Officiel* publie un décret autorisant l'usage de la langue polonaise dans l'enseignement pour les écoles du district de Varsovie.

Cette concession a une importance considérable aux yeux des Polonais.

Une grande agitation est signalée à Kieff et à Odessa. De nombreux escadrons de cavalerie ont été envoyés dans ces deux villes pour y maintenir l'ordre.

Turquie

Constantinople, 7 *avril*. — Le gouvernement ottoman a envoyé à ses agents diplomatiques à l'étranger une circulaire les invitant à expliquer aux gouvernements près lesquels ils sont accrédités que les mesures militaires qui viennent d'être prises en Bulgarie étaient absolument indispensables, par suite de la situation menaçante dans les Balkans.

Egypte

Paris, 7 *avril*. — Les six grandes puissances sont d'accord sur les modifications à introduire dans la loi de finances votée par la Chambre des notables d'Egypte; mais la Porte n'a pas été saisie de la question et il n'est pas certain qu'elle en soit jamais saisie.

Le Caire, 7 *avril*. — Araby-Bey dément officiellement que l'armée désire l'admission de la fille d'Ismaïl-Pacha en Egypte, sachant fort bien que cette admission ne peut donner que de mauvais résultats.

Londres, 7 *avril*. — Le *Daily News* annonce d'Alexandrie que la grève de Port Saïd augmente et cause des inquiétudes. Le gouverneur refuse la responsabilité des conséquences dans le cas où l'on ferait venir des ouvriers étrangers. Les nationaux anglais prient leur consul de demander la présence d'un vaisseau de guerre.

Amérique

Washington, 7 *avril*. — M. Arthur a nommé le sénateur Teller, secrétaire au ministère de l'intérieur; M. Chandler, secrétaire au ministère de la marine, et M. Hunt, ministre à Saint-Pétersbourg. Il a présenté au Sénat un nouveau bill fixant à seize ans la durée de l'exclusion des Chinois.

L'ÉMIGRATION ALLEMANDE

On lit dans la *Gazette de Stettin* du 3 avril :

Presque tous les jours des bandes d'émigrants, venant de la Poméranie, traversent Stettin pour se rendre en Amérique.

Le 30 mars entre autres, environ 200 personnes, qui vont partir pour l'Amérique par Brême et par Hambourg, ont été amenées par le train du chemin de fer de la Poméranie.

Ces émigrants savent pour la plupart quelles difficultés les attendent au-delà de l'Océan ; mais ils sont convaincus que leur situation ne peut pas empirer et qu'ils peuvent, au contraire, espérer se créer un chez soi, ce qui ne leur est pas possible dans leur pays, où le sol appartient aux grands propriétaires.

L'INCIDENT DE GUATEMALA

On se souvient encore de l'arrestation illégale, au mois de novembre dernier, de M. Pilet, chancelier de la légation de France à Guatemala. Une enquête avait été ordonnée par l'autorité locale, et on avait cherché à donner le change sur cet affaire en insinuant que l'honorable chancelier s'adonnait à la boisson. Cette calomnie a provoqué une protestation catégorique du corps diplomatique tout entier et des notables résidents français à Guatemala. A propos de cette affaire le *Courrier d'Amérique* nous apporte les renseignements suivants :

Les mensonges par lesquels on prétendait donner le change au public et fausser le jugement du gouvernement français étaient tellement grossiers qu'il était impossible que ce gouvernement n'exigeât pas une réparation immédiate et éclatante sous peine de perdre toute considération et tout prestige dans l'Amérique centrale, où il ne serait plus resté à nos nationaux que la soumission muette à toutes les avanies et à toutes les violences.

Nous n'avons pas douté un instant que le gouvernement français n'agit avec promptitude et décision, et nous apprenons avec plaisir, quoique sans étonnement, que la réparation a été fermement exigée et rapidement obtenue.

Une lettre de Guatemala, datée du 14 février nous l'avait fait pressentir en nous transmettant un télégramme reçu par le président Barrios du même M. Sanchez; ministre du Guatemala à Paris, qui, à son passage par Panama en se rendant en France, avait fait publier par *Estrella* une version mensongère de l'affaire Pilet.

L'auteur du message en question disait qu'en France on avait refusé de le recevoir et qu'une frégate allait se rendre au Guatemala, demandant « une déclaration satisfaisante, 2,000 piastres d'indemnité et un mois de prison pour la punition des coupables. » Nous recevons aujourd'hui la confirmation de cet avis.

Le steamer *Honduras* a apporté à Panama la nouvelle qu'à son départ de San Jose, la frégate *Triomphante* était dans ce port, et que la garnison saluait le pavillon français en réparation de l'outrage infligé à M. Pilet, secrétaire de la légation française, le 7 novembre dernier.

L'affaire, disait-on, était arrangée à la satisfaction des deux parties ; mais on ne connaissait pas encore les conditions de l'arrangement au départ du steamer. Nous voulons espérer que ces conditions seront telles qu'elles fassent réfléchir ceux qui seraient tentés d'en prendre à l'aise avec la France, et de s'imaginer qu'elle hésiterait jamais à tirer réparation d'un outrage qui serait fait par qui que ce fût à son pavillon ou à ses nationaux.

UN TOUR A LA FRONTIÈRE

Ceux qui n'ont pas visité notre nouvelle frontière de l'Est depuis la guerre de 1870 auraient peine à se reconnaître au milieu des immenses travaux militaires qui ont été exécutés pendant les sept ou huit dernière années.

Sur presque tous les points, de Montmédy à Belfort, les plus hautes collines ont été dépouillées, pour la construction de forts, des bois touffus qui les couronnaient autrefois, et l'on n'aperçoit plus que leurs cimes qui se profilent tristes et dénudées sur le ciel. Les coteaux, couvert de vignes et de jardinets, qui, jadis, présentaient de loin l'aspect des immenses nappes de verdure, sont plannés aujourd'hui de lignes blanchâtre les routes militaires, plans inclinés, tranchées, excavations de toutes sortes.

Nous parcourions le pays, il y a quelque temps, et nous étions frappé de la transformation qu'il a subie en certains endroits, particulièrement aux environs de Toul et de Verdun.

Toul, on le sait, est aujourd'hui notre plus puissant boulevard sur la frontière de l'Est. Placée sur la ligne ferrée de Paris à Strasbourg et dominée de tous côtés par des hauteurs, cette place est admirablement disposée pour former un vaste camp retranché. Six forts, dont quelques-uns sont complétement terminés à l'heure actuelle, ont été construits autour de la ville. Le plus important est le fort Saint-Michel. Ce fort, qui est à 385 mètres d'altitude, est construit sur une colline située à une portée de fusil de Toul, à la même place d'où, en 1870, les batteries prussiennes bombardaient la vaillante petite ville.

Au nord-ouest du fort St-Michel, se trouve le fort de Lucey, qui domine toute la vallée de la Moselle jusqu'à Pont-à-Mousson. Plus au nord, on aperçoit de Lucey le fort de Girouville qui relie la place de Toul à Saint-Mihiel et à Verdun. Il est question, en ce moment, de construire un nouveau fort entre les deux derniers que nous venons de citer, à Boucq.

A l'ouest de Toul, la ligne de chemin de fer de Paris à Strasbourg est défendue par deux forts, l'un, au nord, le fort d'Ecrouves qui a 359 mètres d'altitude ; l'autre, au sud, le fort de Domgermain, situé à 382 mètres au-dessus du niveau de la mer. Enfin, au sud de Toul, se trouvent deux autres forts, au Thillot, et, du côté de Nancy, à Villey-le-Sec.

Par ce dernier, la place de Toul est reliée au système défensif de la haute Moselle et aux deux immenses forteresses que l'on construit en ce moment, à Trouard, à l'intersection des lignes ferrées de Strasbourg et de Metz, et à Pont-Saint-Vincent, au confluent de la Meurthe et de la Moselle.

Quant aux vieilles fortifications de Vauban qui font si peu protégé la ville en 1870, il est fortement question de les abattre et de donner ainsi à la ville, étouffée dans son ensemble, toutes facilités d'extension.

Verdun est pour la vallée de la Meuse ce que Toul est pour la vallée de la Moselle, Comme pour cette dernière place, les remparts construits par Vauban ont été, il y a douze ans, d'une parfaite nullité. La vieille cité épiscopale a été bombardée de la belle façon par les canons allemands établis sur les hauteurs environnantes, et l'on se raconte encore, le soir à la veillée, l'audace des uhlans prussiens qui s'en venaient, la nuit, faire résonner les crosses de leurs fusils contre les portes de la place.

Aujourd'hui, semblable exploit ne serait plus guère possible, car Verdun est défendue par douze forts détachés dont huit construits à l'Est, du côté de la frontière, et quatre à l'Ouest.

Sur la rive droite de la Meuse, au Nord de Verdun, le premier fort que nous rencontrons est celui de Belleville, qui commande les lignes de chemin de fer de Metz à Reims et de Sedan à Lérouville. En continuant du Nord à l'Est, on aperçoit le fort Saint-Michel, construit sur la plus haute colline de Verdun, à 340 mètres au-dessus du niveau de la mer.

Puis viennent les forts de Souville de Tavannes de Belrupt, du Rosellier ; celui d'Haudainville qui commande la route de Metz, et enfin le fort de Genicourt, qui est situé à 14 kilomètres de Verdun et relie cette place à Saint-Mihiel et à Toul.

Sur la rive droite de la Meuse, du côté de Paris, les forts sont moins nombreux et moins éloignés de Verdun. Le premier qui se présente aux regards est le fort de Dugny qui commande, au Sud, la ligne ferrée de Sedan à Lérouville.

On aperçoit, ensuite, en remontant vers le Nord, les forts de Regret, de Sivry et de Marre. Ce dernier coopère avec le fort de Belleville à la défense des lignes de chemins de fer de Metz à Reims et de Sedan à Lérouville.

Pour compléter le système défensif déjà si puissant de Verdun, il est question, en ce moment, de construire un nouveau fort d'arrêt à Etain, sur la ligne de Metz à Reims, à quelques kilomètres seulement de l'Alsace-Lorraine.

Comme on le voit, la nouvelle frontière est solidement gardée par de belles et bonnes forteresses qui nous ont coûté fort cher et qui prouveront, à l'occasion, leur utilité. Il en est de même sur toute la première ligne de défense, de Belfort à Montmédy, et sur la seconde ligne qu'on est en train de construire, de Reims à Langres.

Mais il faut songer que les forts n'ont d'autre objet que d'arrêter momentanément l'ennemi et d'opposer une digue aux forces adverses. Ce n'est plus guère derrière des murailles, quelque puissantes qu'elles soient, que se décide le sort d'un pays mais sur le champ de bataille, et là la meilleure des forteresses c'est encore l'habileté des chefs, c'est le nombre et le courage des soldats. (*France*).

DÉPARTEMENTS

(Service spécial du *Républicain du Rhône*)

LOIRE

Saint-Etienne, 7 *avril*. — D'après les constatations de M. le docteur Riembault, la fille de Marie Morin, arrêtée mercredi soir sous l'inculpation d'infanticide, aurait bien tué son enfant.

La mort aurait été déterminée par une fracture du crâne et un écrasement de la poitrine.

Mercredi soir, entre 8 et 9 heures, un vol d'une certaine importance, a été commis dans l'étude de M. Pasquali, huissier, rue de la Bourse, 39.

Des malfaiteurs se sont introduits dans l'étude, où ils ont essayé de forcer un coffre-fort. Ne pouvant y réussir, ils ont dû se contenter d'une somme de 86 fr qu'ils ont trouvée dans un tiroir fermé à clef.

Les auteurs du vol sont encore inconnus.

ISERE

Grenoble, 7 *avril*. — Par décision du ministre des postes et des télégraphes, en date du 4 avril 1882, a été autorisée la création d'une recette simple de 4e classe dans la commune de Chatte (Isère.

Vienne. — *Terrible incendie*. — Un incendie s'est déclaré hier matin vers 9 heures, dans un bâtiment de la fabrique de drap de M. Pascal.

Le feu a pris naissance dans la sécherie et s'est propagé rapidement dans toute la partie de la construction où se trouvaient les machines, les apprêts et les bureaux.

Les premiers secours ont été apportés par les ouvriers et les voisins de la fabrique qui occupe près de 300 personnes.

Trois quarts d'heure après, l'alarme ayant été donnée dans toute la ville, les pompes furent aussitôt amenées sur le lieu du sinistre ainsi que celle de la gare et de l'arsenal d'Estressin.

---

vrai, mais vous ne m'avez pas encore expliqué comment...

— Je suis touché de votre situation, je vois que vous avez péché par ignorance, et je veux vous venir en aide...

— Ah ! monsieur que vous êtes bon ! croyez que ma reconnaissance...

XIX

— Votre reconnaissance... fit Thécfer. Nous en reparlerons. Peut-être vous en demanderai-je une preuve, mais pour le moment écoutez-moi sans m'interrompre... Je vais faire mon rapport en disant que la nommée Esther Derieux, (vous entendez, ESTHER DERIEUX tout court), compromet par sa folie la sécurité publique, d'après votre déclaration, et qu'en conséquence vous demandez qu'on l'enferme au plus vite dans une maison de santé...

De grosses larmes vinrent aux yeux de madame Amadis.

— Dans une maison de santé, la pauvre Esther ! s'écria-t-elle. Moi, demander une pareille chose

— Il le faut, madame, et ce sera le salut pour vous, car je vous sauverai mais à une condition...

— Laquelle ?

— Si le secret du mariage d'Esther était percé à jour, cela ramènerait pour la famille de nombreuses et fâcheuses complications dont il me semble inutile de vous entretenir, mais qui feraient naître un procès, ou plutôt une série de procès dans lesquels on ne manquerait pas de vous prendre à partie, ce qui fatalement supprimerait pour vous tout repos...

Un énorme soupir de madame Amadis prouva qu'elle était de cet avis.

Thécfer poursuivit :

— Une fois Esther Derieux dans une maison de santé, la situation se modifierait au contraire dans le sens le plus favorable... En présence des constatations officielles des médecins, tout procès deviendrait impossible et vous vous trouveriez hors de cause ..

Les vieillards sont égoïstes.

S'il existe des exceptions, ces exceptions fortifient la règle générale.

Madame Amadis voulait sa tranquilité avant tout, mais elle avait bon cœur, elle aimait tendrement Esther, et la pensée d'une séparation la désolait.

— Monsieur demanda-t-elle en pleurant à chaudes larmes, est-ce qu'il est impossible d'obtenir de garder la pauvre folle auprès de moi ?

— Impossible, madame...

— Cependant, en prenant toutes sortes de précautions, en ne la laissant plus sortir, en ne la quittant pas d'une minute ?...

— Oubliez-vous qu'elle a failli brûler la maison ?... Il suffirait d'une minute de relâchement dans la surveillance pour causer les plus grands malheurs... J'ai dû vous prévenir... Je me suis mis à votre disposition pour vous éviter de graves ennuis, mais je ne vous impose rien et, s'il vous paraît trop pénible de suivre mes conseils, la justice aura son cours...

Madame Amadis frissonna.

— Vous regretterez alors de ne m'avoir pas écouté... poursuivit l'agent; il sera trop tard, et vous devrez vous en prendre à vous seule des conséquences funestes de votre obstination...

— Je vous écoute, monsieur... dit vivement la vieille dame; je sens bien que vous me parlez dans mon intérêt... Je ne m'obstine point... Affirmez-moi du moins qu'Esther ne sera pas malheureuse dans une maison de santé.

— Pas plus que chez vous, madame... il ne lui manquera rien... Les soins les plus assidus lui seront prodigués... On la guérira peut-être...

— Ah ! si j'osais espérer cela !...

— Espérez-le, madame... Un traitement raisonné amènera sans doute des effets qui ne se seraient jamais produits ici...

— Pourrai-je la voir ?...

— Quant à présent, non.

— Pourquoi ?

— Votre présence lui causerait une agitation funeste... l'œuvre des médecins spécialistes serait entravée... Vous devez même, dans les premiers temps du moins, ignorer où se trouvera Esther Derieux .. Cela vous évitera de mentir si quelqu'un vous demande ce qu'elle est devenue...

— On me le demandera donc ?

— C'est possible... C'est même probable.

— Que répondrai-je alors ?

— Vous direz aux questionneurs de s'adresser à la préfecture de police, ce qui coupera court à tout.

Ces mots *préfecture de police*, firent de nouveau frissonner la bonne dame.

Elle reprit :

— Aurai je quelquefois des nouvelles de la pauvre chérie ?

— Oui, madame...

— Et comment ?

— Je me charge de vous en donner...

— Ah ! monsieur que vous êtes bon !... Vous chargerez-vous aussi de remettre à qui de droit une somme de quelques milliers de francs pour procurer des douceurs à Esther ?...

— Bien volontiers, madame...

— Je me soumettrai donc, puisque c'est indispensable, mais j'ai le cœur brisé... Que faut-il que je fasse ?...

— Une chose bien simple... Veuillez prendre une feuille de papier et écrire ce que je vais avoir l'honneur de vous dicter...

L'hésitation de madame Amadis fut visible.

Thécfer comprit que la vieille dame ne brillait point par ses aptitudes calligraphiques et se défiait de son orthographe.

Il s'empressa d'ajouter :

— Ou plutôt, pour éviter une fatigue à vos yeux, je vais écrire moi-même et vous n'aurez qu'à signer.

Madame Amadis était désormais incapable de toute résistance.

Elle plaça plume, encre et papier devant l'agent de police.

Ce dernier traça les lignes suivantes, en ayant soin de déguiser son écriture, ce à quoi il excella fort.

(A suivre).

11 heures, on était maître du feu, grâce au zèle et dévouement de tous.
Les autorités se sont rendues sur le théâtre de l'incendie.
Il n'y a eu aucun accident à déplorer.
Les dommages évalués à 150,000 fr. environ, sont assurés par la compagnie *la France*.
Un grand nombre d'ouvriers se trouvent sans travail.

Les Avenières. — Avant-hier, vers 2 h. du soir, les voisins de la femme C..., ne la voyant pas sortir, comme à son habitude, allèrent chez elle et, en pénétrant dans sa chambre, la trouvèrent étendue morte sur son lit.

On fit aussitôt appeler un médecin qui déclara que la femme C..., avait dû succomber à une attaque d'apoplexie foudroyante.
La famille s'est chargée de l'inhumation.

AIN

Bourg, 7 avril. — L'inauguration de la plaque commémorative établie par les soins de l'Association des anciens élèves du lycée de Bourg, en l'honneur des anciens élèves morts pour la Patrie en 1870-71, aura lieu dans la cour d'honneur du Lycée, le lundi 17 avril à neuf heures et demie du matin.

Un infanticide vient d'être commis à Dompierre-sur-Veyle. Une jeune fille, nommée Jeannette A.., ayant mis au monde un enfant né viable et parfaitement constitué, l'a tué, hier, aussitôt après sa naissance.
Le père de la malheureuse, fonctionnaire municipal, a dû, sur l'injonction de M. le maire de la commune, aller lui-même dénoncer sa fille au parquet. Nous nous abstenons de toute appréciation.

BOUCHES-DU-RHONE

Marseille, 7 avril. — La Compagnie du chemin de fer de Lyon a ouvert en 1880, au buffet de la gare de Marseille, un vaste hôtel appelé Terminus Hôtel, destiné plus spécialement à recevoir les voyageurs qui traversent Marseille pour se rendre dans les stations hivernales du littoral méditerranéen.
Les hôteliers de Marseille se sont aussitôt levés en masse et ont demandé à la Compagnie la fermeture de l'hôtel et des dommages-intérêts, prétendant que la Compagnie ne pouvait pas sortir de son monopole, c'est-à-dire le transport des voyageurs. Un actionnaire de la Compagnie intervint même dans cette instance et se joignit aux hôteliers.
La Compagnie invoqua pour sa défense le grand principe de la liberté de l'industrie et soutint que l'établissement d'un hôtel n'était que l'accessoire de son exploitation tout comme les buffets, les bibliothèques ou les water-closets.
L'affaire fut portée en première instance devant le tribunal de commerce de Marseille qui, tout en admettant la faculté pour la Compagnie d'ouvrir un hôtel, y apporta pourtant cette restriction qu'elle ne pourrait y recevoir que des voyageurs munis d'un billet délivré dans une de ses gares.
Mais, sur l'appel, la cour d'Aix vient de décider que, les industries étant libres en France, les compagnies de chemins de fer ont le droit de construire dans leurs gares des hôtels pour y recevoir les voyageurs et que, dès lors, les hôteliers de la localité ne peuvent demander ni la fermeture de cet hôtel, ni des dommages-intérêts à la compagnie, s'ils n établissent à sa charge aucun fait de concurrence déloyale.
On ne saurait, a déclaré la cour, considérer l'établissement de ces hôtels comme sortant des limites imposées aux compagnies par leur cahier des charges, mais bien au contraire comme un développement naturel et une amélioration du service qui leur est confié pour le transport des voyageurs.

VAR

Toulon, 7 avril. — Une torpille a fait explosion sur la chaloupe du vaisseau l'*Océan*. Un matelot a été tué ; cinq autres ont été blessés plus ou moins grièvement.

CHRONIQUE LOCALE

AUJOURD'HUI

Samedi 8 avril, 98e jour de l'année. Soleil : lever, 5 h. 26, coucher, 6 h. 39. Les jours croissent de 4 minutes.
Ephémérides : (1518) Découverte du Mexique par Grisalva.

La caisse d'épargne postale, créée par une loi récente, a commencé à fonctionner le 1er janvier dernier. On peut déjà se rendre compte aujourd'hui des services que cette utile institution est appelée à rendre.
Le ministre des postes et télégraphes a fait dresser le relevé des impôts effectués durant les mois de janvier et février dernier dans les bureaux de cette caisse. On a constaté ainsi que, pour les deux premiers mois de son fonctionnement, cette caisse avait reçu des dépôts s'élevant en totalité à *douze millions de francs*.

Un exemplaire de l'instruction du 13 janvier 1882, relative au décret du 21 décembre 1881, qui fixe la valeur des monnaies étrangères en monnaie française pour la perception, pendant l'année 1882, du droit de timbre sur les titres de rentes et autres effets publics des gouvernements étrangers, est tenu à la disposition des intéressés, au secrétariat de la chambre de commerce (Palais du Commerce), tous les jours non fériés, de dix heures à quatre heures.

Par décision de M. le préfet, en date du 27 mars, les vacances scolaires de Pâques, qui, aux termes de l'article 21 du règlement des écoles primaires publiques du Rhône, doivent être d'une semaine de durée, commenceront après la classe du soir du samedi 8 avril, et finiront le lundi matin, 17 du même mois.

M. Vène, nommé économe au Lycée de Nancy et non installé à ce poste, est appelé en la même qualité au Lycée de Lyon.

Le préfet du Rhône donne avis que le programme pour le concours d'admission au Prytanée militaire (La Flèche) est déposé à la préfecture du Rhône et à la sous-préfecture de Villefranche, où on pourra en prendre connaissance sans déplacement.
Les inscriptions seront reçues à la préfecture (1re division, 3e bureau), à partir du 1er mai au 31 mai prochain et l'examen aura lieu le 3 juillet, à 7 heures du matin au Lycée de Lyon.

Le maire de Lyon donne avis que le jeudi 13 avril, à deux heures de l'après-midi, dans une des salles de l'Hôtel de Ville, il sera procédé à l'adjudication au rabais des constructions d'une salle d'asile, route de Vienne, à l'angle du chemin des Quatre-Maisons (quartier du Grand-Trou.

Le maire de Lyon donne avis que le lundi 24 avril 1882, à deux heures de l'après-midi, dans une des salles de l'Hôtel de Ville, il sera procédé à l'adjudication, en deux lots, pour l'achèvement du boulevard de la Part-Dieu.
1° Des travaux de terrassements, de maçonneries, de pavage et d'empierrement ;
2° Des travaux de plantations.

Un peu d'astronomie :
Dans le courant de l'année — et assez prochainement — un événement assez rare se produira ; il s'agit de l'éclipse de soleil du 17 mai 1882 qui sera visible en France.
L'éclipse, qui aura une durée totale de cinq heures, commencera à cinq heures précises du matin ; elle sera en son milieu à sept heures cinquante minutes, et ne se terminera qu'à dix heures vingt-neuf minutes.
Ce jour-là, le jour ne commencera donc que vers midi, ce qui ne laissera pas que de produire des particularités curieuses.

Un sieur Charles Côte, ajusteur de pianos, demeurant passage de l'Argue, traversait hier soir à 9 heures l'avenue de Saxe, lorsqu'il a été heurté et renversé par un tilbury, dont les roues lui passèrent sur le corps et lui firent des blessures assez graves.
Pendant que le conducteur du véhicule s'empressait de se dérober par la fuite aux conséquences qui pouvaient résulter pour lui de l'accident, le blessé était transporté dans un café voisin, où il reçut les soins les plus empressés.
Il a été ensuite reconduit à son domicile.

La nuit dernière, à minuit, des gardiens de la paix passant devant le n° 15 de la rue Jean-de-Tournes, entendirent des gémissements qui semblaient partir du fond de l'allée dont la porte était fermée.
Après avoir frappé en vain, pendant plusieurs minutes, ils finirent par attirer l'attention d'un locataire qui leur ouvrit. Ils trouvèrent alors le sieur Alexandre Gervais, constructeur mécanicien, qui, en rentrant chez lui s'était trompé de chemin et avait roulé au bas des escaliers d'une cave et dans sa chute s'était grièvement blessé à la tête.
On s'empressa de lui prodiguer les soins nécessaires et de le remonter à son domicile.

Hier soir, à 4 heures, un individu inconnu a été trouvé étendu, sans connaissance, dans la rue de la Platière.
Les gardiens de la paix crurent d'abord avoir affaire à un ivrogne, et le conduirent au poste, mais s'apercevant au bout de quelques instants qu'il ne reprenait pas ses sens, ils le firent transporter à l'Hôtel-Dieu, où l'on reconnut que le malheureux venait d'être frappé d'une attaque de paralysie.
Cet homme, qui paraît âgé de 25 à 30 ans, n'a pu encore prononcer une parole. On n'a trouvé sur lui aucun renseignements de nature à permetire de constater son identité.

Le nommé Alexis G..., âgé de 33 ans, garçon de café, sans domicile, a été surpris hier soir, au moment où il extrayait délicatement un porte monnaie de la poche d'une dame Michaud, jardinière, rue Saint-Pothin.
Cet individu a été écroué à la Permanence.

Variétés

Tailleur et Cordonnier

C'est l'heure du rapport, les sergents-majors arrivent, causent entre eux du dernier *vin chaud* pris au *Café du Commerce* en l'honneur d'un camarade promu ; le colonel a l'air de mauvaise humeur.
— Voyons, crédié ! messieurs les sergents-majors ! Vous n'allez pas nous faire coucher ici ! Commençons ! La compagnie hors rang ?
— Présent, mon colonel.
— Lisez la situation, les demandes, les punitions ! Rapidement !
— Demandes : Le soldat de 1re classe Sanzel, cordonnier à la compagnie hors rang, demande une permission de huit jours. Cette demande est appuyée par le maître cordonnier, qui déclare être très satisfait de ce soldet.
Une permission ? Enfin ! Continuez !
— Punition : Le soldat de 1re classe Michon, tailleur à la compagnie hors rang, quatre jours de salle de police, ordre du maître tailleur : a allumé une lampe dans l'atelier des tailleurs après dix heures !
— Un instant ! il y a une chose que je n'aime pas, en principe ! Je n'aime pas qu'un homme puni établisse sur la même situation une demande de permission ! C'est contraire à l'esprit militaire, sacrebleu !
— Pardon, mon colonel ! Ce n'est pas le même homme ! La permission est demandée par le cordonnier Sanzel, tandis que la punition est infligée au tailleur Michon !
— J'entends bien ! sacrebleu ! mais est-ce qu'il n'y a pas une observation ?
— Si, mon colonel ! du maître cordonnier, qui déclare être très satisfait du soldat Sanzel !
— Mais, alors, sacrebleu ! pourquoi lui flanque-t-il quatre jours de salle de police, s'il en est si content que ça ?
— Ce n'est pas lui, mon colonel ! C'est le maître tailleur !
— Ah ! ça, mais de quoi donc se mêle-t-il, le maître tailleur ? Pourquoi va-t-il punir un cordonnier ? Est-ce que ça le regarde, les cordonniers ?
— Mais, mon colonel, il n'a fait que punir un tailleur pour avoir allumé de la lumière dans l'atelier !
— Qu'est-ce qu'il allait faire dans l'atelier des tailleurs, ce cordonnier ? Voler, encore ? Et le maître tailleur déclare qu'il est content de lui ?
J'ai bien envie de lui flanquer huit jours de salle de police au maître tailleur, pour lui apprendre à ne pas se ficher de ses supérieurs ! C'est bien le tailleur qui a de bonnes notes ?
— Non, mon colonel, c'est le cordonnier !
— C'est bien ce que je disais ! le cordonnier ! Ainsi voilà un maître tailleur qui se mêle de donner des renseignements sur un cordonnier, un homme en dehors de son service et de sa compétence. Faites-moi donc le plaisir de me coller quatre jours de salle de police au maître tailleur.
— Mais mon colonel !
— Il n'y a pas de mais ! Et puis quatre jours de salle de police au maître cordonnier, pour laisser pénétrer des tailleurs dans son atelier ; et puis encore quatre jours au même pour fonction illégale. Il n'a pas le droit de punir un tailleur.
— Mais, mon colonel, ce n'est pas un tailleur !
— Ah ! ça n'est pas un taillleur ! Nous n'allons pas recommencer, n'est-ce pas ? Je sais bien ce que je fais, ce que je dis, et le reste ! Vous ne voudriez pas me faire passer pour un imbécile ? n'est-ce pas sergent-major ?
— Oh ! mon colonel !
Bien ! Vous vous marquerez quatre jours de salle de police pour réflexions inconvenantes devant votre colonel ! Et puis cet animal qui demande une permission, flanquez-lui quatre jours de salle de police aussi ! il m'embête, ce paroissienlà ! Voilà assez longtemps.
— Bien, mon colonel ! Mais le tailleur ?
— Quel tailleur ? Vous commencez à me chauffer les oreilles, vous savez, sergent-major !
— Celui qui a été puni ?
— Puni ? Rayez la punition ! Le maître cordonnier n'a pas le droit de punir un tailleur. Ah ! il lui faut un dédommagement ! Eh bien, accordez-lui sa permission, à ce garçon-là... Continuons !

OBSERVATOIRE DE LYON

Lyon, 7 avril, 4 h. 30 soir.

Température : Le baromètre est très haut sur les Iles Britanniques, mais il reste vers 760 mm. sur la Méditerranée, et des tourbillons orageux continuent à atteindre le centre et le sud de la France. Hier encore, autant qu'on en peu juger par la fréquence et l'intensité des éclairs qui ont illuminé l'horizon sud de 7 h. à minuit, un violent orage, rappelant ceux de l'été, a dû servir sur le Dauphiné et la vallée du Rhône à la hauteur de Vaucluse. A Lyon, le ciel est resté clair ; il est d'ailleurs très pur ce matin. Le baromètre a un peu remonté (765 mm.) et les chances d'orage sur nos régions deviennent de plus en plus faibles. A 10 h. du matin, le thermomètre marque 16.
Temps probable : Beau et chaud.

PUBLICATIONS NOUVELLES

LES DEUX FRÈRES
Par MM. Erckmann-Chatrian

Les auteurs des *Romans nationaux*, abandonnant momentanément un genre qui leur valut tant de succès, ont écrit il y a peu de temps un des plus touchants récits de leur première manière, les *Deux Frères*. On sait avec quel charme et quelle bonhomie Erckmann-Chatrian décrivent les mœurs alsaciennes. Qui ne se rappelle l'*Ami Fritz*, la *Maison Forestière* et tant d'autres œuvres exquises, si simples, si vivantes et si colorées ?
Le grand succès des *Rantzau* à la Comédie-Française, va certainement donner un nouvel essor à ce récit. En effet, la pièce est tirée du livre, et il est curieux de voir comment les auteurs ont atteint l'émotion extrême, à l'aide des moyens les plus naturels et les plus touchants.
La haine de deux frères, divisés depuis des années par une question d'intérêt, et qui s'accroit de jour en jour ; l'amour de leurs enfants qui grandit en dépit des tristes choses dont ils sont les témoins ; voilà les éléments de ce drame intime qui, dans le livre comme au théâtre, surprend par sa simplicité même.
On peut dire, dès maintenant, que le grand succès de l'*Ami Fritz* sera dépassé, que les spectateurs de la pièce reviendront au livre, car c'est encore là seulement qu'il est permis de suivre la naissance et le développement de cette double passion, dont le contraste produit les effets les plus touchants et parfois les sensations de l'angoisse la plus aiguë. Il était impossible de mieux peindre cette idylle couvant sous la haine, et de donner plus de relief à ces deux Montaigu et Capulet d'Alsace, qui, féroces jusqu'au bout pour eux-mêmes, pardonnent aux enfants sans se pardonner. Nous le répétons, le succès des *Rantzau* fait, des deux *Deux Frères*, le livre du moment.
La librairie HETZEL a édité les *Deux Frères* dans le format in-18, à 3 fr. (franco, 3,40), et en édition in-8° illustrée de 24 dessins de Th. Schuler au prix de 1,50. Franco, 1,75 (Paris, 18, rue Jacob).

BULLETIN FINANCIER

Paris, 7 avril.

La campagne de hausse à toute vitesse qui se poursuit sous nos yeux paraît devoir rencontrer des résistances proportionnées à l'audace de ceux qui la mènent. Nous avons laissé le cinq à 118,25. Le marché libre, mis en goût par les progrès obtenus dans la journée a porté ce fonds à 118,32 dans la réunion d'hier soir. Ce succès n'a pas suffi et aujourd'hui on est entré en bourse avec le projet hautement avoué de s'avancer à 118, 30. On reste à 118,20
Le 3 0/0 à 83,57 1/2, l'Amortissable à 83,95, restent immobiles.
Mais les réalisations provoquées par l'ardeur inconsidérée du début ont amené l'Italien de 90,60 à 90,35, le Foncier de 1670 à 1625, et d'autres valeurs ont subi l'effet de la méfiance et des offres qui ont caractérisé la bourse d'aujourd'hui.
Le Suez s'est traité à 2600 ; le détachement du coupon de 66 fr. annoncé sur le Gaz a ramené ce titre à 1555.
Lyon en baisse de 1815 à 1795 ; Midi ferme.

DERNIÈRE HEURE

LES BANQUETS DU VENDREDI SAINT

Paris, 7 avril, 11 h. 50, soir.

Ce soir, à l'occasion du vendredi saint, les libres-penseurs avaient organisé dans dix arrondissements de Paris, des banquets et des conférences.

On a remarqué cette fois-ci l'empressement avec lequel plusieurs députés ont répondu aux convocations.

M. Tony Révillon était au théâtre de Grenelle, en compagnie de M. Laurent Pichat, sénateur, et de M. Yves Guyot, conseiller municipal. MM. Naquet, Peytral, Germain Casse formaient le bureau dans une réunion où M. Regnard discourait sur *la Révolution et l'Eglise*.

M. Franconie, député de la Guyane, présidait un grand banquet au salon des Tilleuls, au vingtième arrondissement, où Amouroux, l'amnistié élu du conseil municipal, a dit qu'on ne se débarrasserait du prêtre que lorsque la République aurait jeté par dessus bord M. Gambetta, l'ami de M. Czacki, nonce du pape, et de M. de Freycinet, qui a été confessé par les bénédictins de Solesnes ! (Applaudissements).

La nouvelle du retour des jésuites et la protestation du clergé contre la loi de l'enseignement primaire avaient donné de l'animation à ces réunions de libres-penseurs.

A Suresnes, le député Roques de Filhol a porté un toast au succès du congrès de Rome.

Paris, 7 avril, 11 h. 55 soir.

On annonce sous réserves que les amis de M. Gambetta organisent une manifestation à Marseille, M. Clovis Hugues, le bouillant député des Bouches-du-Rhône, ira organiser une contre-manifestation radicale.

— Sur la demande du ministère de l'intérieur, les préfets viennent d'envoyer un rapport préliminaire sur la prochaine session des conseils généraux.

C'est l'instruction publique qui fera la principale préoccupation de la session.

Saint-Pétersbourg, 7 avril.

Il se confirme qu'un certain nombre de juifs, victimes des persécutions que l'on sait, se sont affiliés au nihilisme.

BOURSE DE LYON

Du 7 avril 1882

Rentes		Comptant-Actions	
3 0/0	83 80	Gaz de Lyon	» »
3 0/0 amortissable	83 75	Gaz de la Guillotière.	» »
4 1/2	» »	Mines de la Loire	» »
5 0/0 français	117 70	— Montrambert	» »
Italien	90 55	— St-Etienne	» »
Turc	13 20	— Rive-de-Gier	» »
Autrichien 4 0/0	89 30	Société lyonnaise	» »
Russe 5 0/0	» »	Bateaux-Omnibus	» »
Espagne 3 0/0	27 3/4	Eaux	» »
Dette Egyp. unifiée	350 »	Dombes	» »
Actions		Abattoirs	» »
Crédit mob. Espag	620 »	Verreries L. et Rhône	» »
Crédit Lyonnais	797 50	Croix-Rousse	» »
Union générale	» »	**Obligations**	
B. Lyon et Loire	» »	Ville-de-Lyon	90 75
B. Hypothéc. France	» »	Ville-de-Paris 1869	407 »
Soc. foncière lyonn.	533 75	Ville-de-Paris 1871	395 »
Banque Ottomane	805 »	Lombardes-anciennes	» »
Paris-Lyon-Médit	» »	Lombardes-nouvelles	» »
Che. Autrichiennes	687 50	Loire	» »
Lombard-Vénitien	302 50	Saint-Etienne	» »
Saragosse	632 50	Rhône-et-Loire 4 0/0	» »
Nord-Espagne	622 50	Paris-Lyon—Méditer	372 »
Suez	3582 50	1866	376 »

SPECTACLES DU 8 AVRIL

Grand-Théâtre de Lyon

Aujourd'hui samedi relâche.

Théâtre des Célestins

Aujourd'hui samedi, à 7 h. 1/2
« Le Bossu. »

Scala-Bouffes

Tous les soirs, grand concert varié.

Casino

rue de la République

Tous les soirs, concert varié à 8 heures 1/2.
Orchestre sous la direction de M. Léone.

Folies-Bergères

Tous les jours séance de patinage de 8 à 11 heures du soir entrée, 1 fr. dimanche et fête de 2 à 4 1/2 : entrée 1 fr.

Tous les samedis, à minuit, Bal masqué.

Alcazar

Tous les dimanches, lundis et jeudis, soirées dansantes, parées, masquées et travesties.

CRÉDIT DE FRANCE

Ancienne Société Générale française de Crédit

SOCIÉTÉ ANONYME. — CAPITAL 75 MILLIONS

Succursale de Lyon : 1, rue de la République

La Société bonifie actuellement

2 0/0 pour les dépôts à vue.
3 0/0 de 6 à 11 mois.
4 0/0 de 1 an à 23 mois.
5 0/0 de 2 ans et au-delà.

EPILEPSIE

CRISES NERVEUSES guéries par correspondance
Le médecin spécial **Dr KILLISCH**, *à Dresde-Neustadt (Saxe)*
A cause de grands succès (8,000) **Médlle d'or de la Société sciant. à Paris**

Caisse Générale de Reports

SOCIÉTÉ ANONYME — CAPITAL 30 MILLIONS

Siège Social : 8, Place Vendôme, Paris

La Caisse reçoit en Comptes de Reports les Dépôts de **500 francs au minimum.** Les fonds doivent être déposés avant le 1er ou le 16 de chaque mois, et sont à la disposition du déposant le lendemain du réglement officiel de la liquidation.

La Caisse fait connaître à ses déposants :

1° *L'Etat détaillé des Valeurs prises en Report ;*
2° *Le Taux moyen de l'Intérêt obtenu ;*
3° *La Somme nette dont ils sont crédités.*

INTÉRÊT NET distribué aux DÉPOSANTS :

pour le mois de février..... 6.14 %
pour la 1re quinzaine de février. 6.22 %
Comptes de chèques — Dépôts de Titres

Maison de Santé et de Convalescence

A MEYZIEUX près Lyon

située dans un pays très salubre, au milieu d'une vaste propriété d'agrément, avec salles d'ombrage, jeux divers, gymnase, belvédère, serres chaudes avec plantes rares, jardin d'hiver, chapelle, salle de billard, bibliothèque, etc.

Prix modérés. — *Soins dévoués et discrétion. — Hydrothérapie électrothérapie, lactothérapie.*

Pour renseignements, s'adresser à M. le docteur **Courjon**, directeur de l'établissement, à Meyzieux, tous les jours, ou à Lyon les lundi, mercredi et samedi, de 3 à 5 heures. 2583

CRÉDIT LYONNAIS

FONDÉ EN 1863

CAPITAL : 200 MILLIONS

Réserves : 80 Millions

SIÈGE SOCIAL A LYON

Le **CRÉDIT LYONNAIS** bonifie en ce moment,

5 0/0	aux bons à échéance,	à 2 ans.
4 0/0	»	à 18 mois.
3 0/0	»	à 1 an.
2 1/2 0/0	» »	à 6 mois.
2 0/0	» »	à 3 mois.
1 0/0	à l'argent remboursable	à vue

HERNIES sans opération, guérison prompte parfaite garantie par les faits. En consèq., plus de bandage. Dr GAILLARD, q. Charité, 1, Lyon

Le rédacteur gérant, Victor GOURRAUD

Lyon. — Imp. Waltener, rue Bellecordière, 14.

ANNONCES

VENTE JUDICIAIRE

Le jeudi 13 avril 1882, à onze heures du matin, sur la place de la Croix-Rousse, il sera procédé à la vente aux enchères publiques et au comptant, de divers objets mobiliers et marchandises, tels que : chapeaux de toutes formes, banque, garde-robe, chaises, table, fourneau et divers outils et ustensiles propres à l'industrie de la chapellerie.

A vendre d'occasion

Une Table en noyer verni à un pied, de 24 couverts.
S'adresser à M. Fontaine, tapissier 2, rue du Plat.

J'OFFRE de faire gagner au moins 12 fr. par jour sans quitter son emploi et 30 fr. en voyageant pour faire connaître un article unique sans précédent. Très sérieux. S'adresser à M. de Boyères, 9, rue Boileau, Paris. Joindre un timbre pour la réponse.

A LOUER

Magasin et arrière-magasin avec vastes dépendances et un appartement à l'entresol, situé quai de l'Hôpital, près du pont de l'Hôtel-Dieu.

Location : 4,000 francs

S'adresser au bureau du journal

MÉDAILLE D'OR à l'Exposition Universelle de 1878

APPAREILS CONTINUS

Pour la fabrication des Boissons Gazeuses

EAUX DE SELTZ, LIMONADES, SODA WATER, VINS MOUSSEUX, BIÈRES

Les seuls qui soient argentés à l'intérieur.

Les Siphons à gd et à petit levier sont solides et faciles à nettoyer.

J. HERMANN-LACHAPELLE
J. BOULET et Cie, Successeurs
INGÉNIEURS-CONSTRUCTEURS, 144, Faubourg-Poissonnière, PARIS
Envoi franco *des prospectus détaillés*

50 pour 100 de REVENU PAR AN

LIRE les MYSTÈRES de la BOURSE

Envoi gratuit par la BANQUE DE LA BOURSE (Société Anonyme). Capital : 10 Millions de fr.
PARIS — 7, Place de la Bourse, 7 — PARIS

VOUS NE TOUSSEREZ PLUS si vous sucez quelques bonbons au goudron du Docteur GRAMONT, agréables à la bouche, en fondant ils portent l'arome du goudron sur les bronches et les poumons, ils facilitent l'expectoration et enlèvent de suite la **Toux**. Le goudron est le seul régénérateur des poumons ; pris au début, il triomphe de la phthisie il arrête la décomposition des tubercules et la guérison est rapide, on a le soin de porter la boîte sur soi, et d'en sucer un chaque fois que la toux se présente. *Prix* : boîte, 1 f. 75, la demi 1 f. Env. p. la poste contre timb. 30 c. en sus. Ecrire à M. ROLLAND, pharm. à Marseille. Dépôt à Lyon, pharm. Bunor, place St-Pierre, à Saint-Etienne, Delpy, rue St-Louis, 23, et toutes les pharmacies.

EAU MINÉRALE NATURELLE DU

VERNET

La Perle des Eaux de Table

VERNET

PRÈS VALS PAR JAUJAC (ARDÈCHE)

Autorisation de l'Etat — Approbation de l'Académie de Médecine

Médaille Exceptionnelle à l'Exposition Universelle 1878

Médaille à l'Exposition de Melun 1880

l'Eau de VERNET est la plus gazeuse des Eaux minérales françaises, la plus riche et la meilleure des Eaux de Table connues en France et à l'Etranger

Adresser les demandes à M. RAOUL BRAVAIS, Directeur de la Société des Produits RAOUL BRAVAIS et des Eaux Minérales Naturelles, *26, Avenue de l'Opéra*

Dép. princip. à Paris : 13, r. Lafayette *et* 30, av. de l'Opéra où l'on trouve également les produits si connus et appréciés du public : FER BRAVAIS et QUINQUINA BRAVAIS

EN VENTE

A l'Agence V. FOURNIER, 14, rue Confort

DES

BILLETS DE LA LOTERIE

En faveur de l'association de secours mutuels des artistes dramatiques

Prix du Billet, 1 fr. 50

DERNIERS JOURS DE VENTE

400,000 FRANCS DE LOTS PAYABLES EN ESPÈCES

GROS LOT : 100,000 fr.

2 Lots de 50,000 fr. — 2 Lots de 25,000 fr. — 5 Lots de 10,000 fr.
50 Lots de 1,000 fr. — 100 Lots de 500 fr.

Ouvrage approuvé par le Ministre de l'Instruction publique

+ de 400 Souscripteurs à cejour — 11,000 Souscripteurs Militaires

LA FRANCE ILLUSTRÉE

par

V.-A MALTE-BRUN **

Secrétaire général honoraire et ancien Président de la Commission centrale du Conseil de la Société géographique de Paris

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR ET CONSIDÉRABLEMENT AUGMENTÉE, ORNÉE DE :

100 Cartes et Plans coloriés
Dressés avec les plus grands soins par
M. ERHARD **

L'Ouvrage complet formera 4 vol. in-4° de 800 pages et un magnifique Atlas de cent Cartes coloriées

400 gravures texte et hors texte
Dues à l'habile crayon de
M. H. Clerget *

La nouvelle édition de la **FRANCE ILLUSTRÉE**, par V.-A. MALTE-BRUN, est l'œuvre la plus colossale de notre époque : elle formera l'Encyclopédie la plus complète qui ait été faite sur la France ; des documents officiels et particuliers ont permis d'établir pour chaque département un tableau réel et vivant de son passé et de son présent, de ses ressources et de la place qu'il occupe sous tous les rapports dans la famille française ; des statistiques de tous genres accompagnent cet ouvrage, indispensable à tous.

La FRANCE ILLUSTRÉE paraît depuis le 15 Octobre 1879

75 CENTIMES LE FASCICULE AVEC CARTES

23 *Départements, formant* 23 *Séries, ont paru à ce jour et forment le premier Volume*

PRIX : Broché, 20 fr. — Relié, 2 fr. **franco**

Chaque Fascicule, avec Cartes coloriées, se vend séparément 75 *centimes. Il paraît* 2 *Fascicules par mois*

SOUSCRIPTION PERMANENTE A L'OUVRAGE COMPLET

AVEC DEUX MAGNIFIQUES PRIMES GRATUITES

1er *Versement,* 20 *fr.; Versement complémentaire,* 10 *fr. par semestre ou en un seul versement en souscrivant :* 25 *fr.*

L'immense faveur qui a accueilli la France Illustrée s'est traduite par un nombre considérable de Souscriptions [illegible]

Pour faciliter l'acquisition de cet ouvrage, la Souscription [illegible] ouverte dans nos bureaux et les nouveaux Souscripteurs recevront [illegible] à ce jour.

Jules ROUFF, éditeur, 14, Cloître Saint-[illegible], PARIS. — Chez tous les Libraires et dans les GARES